

BFA CHARTE DE DURABILITÉ

24 septembre 2020

Le secteur belge de l'alimentation animale est déjà activement engagé en faveur d'une production durable d'aliments pour animaux. En effet, avec ses membres, la Belgian Feed Association (BFA) a conçu de nombreuses initiatives ces dernières années. BFA fait aujourd'hui un pas de plus : sa Charte de Durabilité comprend 12 objectifs concrets à mettre en œuvre d'ici 2030.



Réduire les émissions de méthane

Le secteur agroalimentaire, en collaboration avec le gouvernement flamand, s'engage à réduire les émissions de méthane du bétail de 26 % d'ici 2030 et ce, par rapport à 2016. Le secteur belge de l'alimentation animale atteindra la moitié de ce chiffre (13 %) d'ici 2025 grâce à des mesures spécifiques en matière d'alimentation animale.



Réduire l'empreinte écologique

D'ici 2022, BFA offrira à ses membres une formation sur la réalisation d'analyses du cycle de vie (LCA). Ceci permettra d'évaluer l'impact des matières premières et d'améliorer l'approche de réduction de notre empreinte écologique.



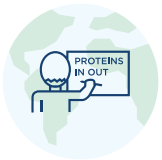
Produire de manière plus efficace sur le plan énergétique

En 2021, 2025 et 2029, BFA étudiera la consommation d'énergie des fabricants d'aliments pour animaux. Sur la base des résultats de ces études, BFA créera de meilleures pratiques en matière d'économies d'énergie qui seront communiquées à l'industrie de l'alimentation animale.



Stimuler l'économie circulaire

D'ici 2030, 50 % des matières premières utilisées dans l'industrie belge de l'alimentation animale proviendront des sous-produits de l'industrie alimentaire et des biocarburants. Chaque membre de BFA reçoit chaque année un aperçu de son utilisation de sous-produits par rapport à la moyenne du secteur.



Une utilisation plus efficace des protéines

BFA indique la contribution nette de l'élevage belge à l'apport de protéines aux humains.



Moins d'émissions d'azote et de phosphore

Les membres de BFA continuent à réduire les émissions d'azote (N) et de phosphore (P_2O_5) dans la nature. Ils y parviennent en produisant au moins 3 millions de tonnes d'aliments pour porcs et volailles par an, conformément à la convention sur les aliments pauvres en nutriments. L'accord avec le gouvernement flamand limite la quantité de N et de P_2O_5 dans les aliments pour animaux.



Production de viande avec moins d'aliments

La conversion alimentaire (standardisée) (= quantité d'aliments concentrés par kg de production de viande) des porcs et des volailles s'améliorera de 10 % d'ici 2028 par rapport à 2018.



Renouveler le plan d'action sur les sources de protéines alternatives

BFA et le gouvernement flamand renouvelleront ensemble le plan d'action sur les sources de protéines alternatives d'ici 2021. Le secteur de l'alimentation animale s'efforce de réduire les importations de soja en provenance de pays non européens et de diversifier l'utilisation des sources de protéines alternatives.



Soja durable

D'ici 2030, tout le soja utilisé par les fabricants belges d'aliments pour animaux (60% en 2022 et 75% en 2025) répondra aux directives de la FEAC sur l'approvisionnement en soja et aux critères de la FEAC en matière de déforestation.



0 % d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux

D'ici 2030, les membres de BFA veulent arriver à produire des aliments pour animaux avec 0% d'antibiotiques, avec une réduction de 65 % d'ici 2022 et de 75 % d'ici 2024. Dans chaque cas par rapport à l'année de référence 2011.



Réduire les agents pathogènes chez la volaille et les porcs

Tous les membres de BFA mettront en œuvre le protocole de biosécurité évalué annuellement pour la volaille et les porcs d'ici 2021. BFA élabore une brochure destinée à tous les collaborateurs de l'industrie de l'alimentation animale, des chauffeurs aux représentants.



Réduire le nombre d'accidents du travail

BFA mettra à jour le manuel de sécurité au travail (2021) et organisera des formations pour ses membres. D'ici 2022, BFA développera un système de contrôle pour suivre le nombre d'accidents du travail. D'ici 2030, nous voulons réduire le nombre d'accidents du travail dans notre secteur de 10 % par rapport à 2022.